

MISE EN PLACE DE L'ATELIER PÉRISCOLAIRE
SOUTIEN AU LANGAGE EN MATERNELLE
CLUB « CLA »

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2017/2018, le conseil municipal a approuvé le 27 juin 2017 la formule dérogatoire adaptant les horaires scolaires et périscolaires sans les nouvelles activités périscolaires attachées à la réforme des rythmes scolaires (NAP).

Cette volonté politique était accompagnée d'une proposition de développement des activités périscolaires sur les nouveaux créneaux, une façon de faire évoluer les NAP dont le créneau disparaissait de fait.

Le choix se portait alors sur un accompagnement à la scolarité, sur le temps de garderie du soir de 16h30 à 18h00, au travers d'ateliers type « coup de pouce » comme des ateliers de lecture, de langage ou d'expression mathématique et d'ateliers d'initiation à la langue anglaise.

Le Maire rappelle que l'objectif n'est pas de se substituer à l'Éducation Nationale dans l'apprentissage mais de permettre à tous les enfants de bénéficier au sein de l'école, en dehors du cadre familial, d'une forme de consolidation des savoirs fondamentaux et plus précisément dans le cas du soutien au langage d'offrir aux enfants un « coup de pouce » supplémentaire, dès la grande section maternelle, pour leur permettre de gagner en aisance au sein de l'école et de préparer ainsi au mieux leur entrée dans de futurs apprentissages scolaires au CP.

Le Maire informe l'assemblée que pour valoriser cet atelier sur le temps périscolaire du soir la ville s'est attachée les services de l'association expérimentée « Coup de Pouce », experte du protocole d'aide au langage pour les grandes sections au travers du club « CLA » pour la coordination, le suivi organisationnel et le contenu technique à raison de 500 € par classe mise en place.

L'objectif plus spécifique de l'intervention Coup de Pouce CLA est de permettre aux enfants fragiles en matière de langage de ne pas « rater la première marche » de leur scolarité lors de l'apprentissage de lecture-écriture en CP. L'action pédagogique et le mode opératoire de cet atelier se fondent sur une double conviction concernant :

- la structuration des inégalités sociales de réussite scolaire dès la maternelles ;
- Le rôle déterminant de la maîtrise du langage et de l'aisance de l'enfant dans l'environnement scolaire pour son acquisition des apprentissages fondamentaux, notamment le lire-écrire en CP.

Aussi au travers du protocole, plusieurs langages sont travaillés dans le CLA, renvoyant aux dimensions multiples et complexes de la difficulté langagière en Grande section : le langage parlé à l'école, celui du récit, celui parlé de la classe et le langage écrit.

Sur la base des retours des directions d'école en charge d'identifier les besoins, la ville a la possibilité de développer 3 clubs CLA de janvier à juin 2019.

Étant donné leur spécificité de soutien à la parentalité, ces ateliers sont organisés par la ville à titre gratuit pour les familles dont les enfants sont repérés dans les premiers mois de l'année par leur enseignant et pour lesquels les parents se seront engagés dans la démarche au travers d'un contrat type carte d'adhésion au dispositif.

Les ateliers sont composés de 5 enfants et sont conduits par des intervenants qualifiés et formés au protocole par l'association recrutés par la ville. La ville fournit également le matériel et les supports pédagogique aux familles.

Le Maire informe le conseil du coût global de cette action pédagogique estimée à environ 3 000 € par club dispensé par année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Scolaires en date du 11 novembre 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE ladite délibération pour la mise en place des ateliers d'aide au langage à partir de janvier 2019.
- PRÉCISE que la dépense sera prévue au Budget primitif 2019
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 21 Décembre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA